

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

## DÉLIBÉRATION n° B2022/224

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

**Absents excusés** : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

**Objet** : Renouvellement de l'action Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) s'inscrivant dans les thématiques prioritaires de la Région dans le champ de la Transition Écologique et Énergétique (TEE) pour l'année 2023

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) réalise depuis de nombreuses années, et en partenariat avec des associations du territoire, des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire et extrascolaire. Ces actions sont soutenues par la Région Occitanie qui, en 2023, voit l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) comme un levier essentiel pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique et de la crise climatique.

Pour poursuivre ces actions de sensibilisation sur le territoire en partenariat avec la Région Occitanie et répondre au Projet de Territoire de la CCPL - validé début 2022 et notamment : l'Axe 2 « aménager durablement notre territoire de manière équilibrée et solidaire », orientation 6 « sensibiliser et éduquer la population du territoire aux divers enjeux environnementales et climatiques », il est proposé de :

- Renforcer et pérenniser des actions éducatives au développement durable sur le territoire.
- Sensibiliser, de manière bienveillante, tous les publics (publics jeunes, publics locaux, publics touristiques, publics défavorisés, élus) aux enjeux de la Transition Écologique et Énergétique.
- Développer des actions comprenant des notions d'écocitoyenneté afin d'impulser des changements de comportements durables.

### Organisation

- En créant, tout au long de l'année, des moments de dialogue, d'information populaire sous un format convivial et ludique de type conférences ou ateliers.

- En reconduisant la convention avec la MNE65, principal partenaire, et dans ce cadre, s'appuyer sur des outils existants comme le festival AlimenTerre (mi-octobre/novembre) qui met à disposition une sélection de films sur la résilience alimentaire

- En construisant des partenariats avec des structures du département pour mutualiser et renforcer le contenu d'une programmation sur cette thématique

Il est proposé de renouveler l'enveloppe budgétaire déjà allouée en 2022 à l'opération EEDD en l'orientant vers les thématiques précédemment citées.

Un dossier de financement Région a été déposé en ligne le 30 novembre 2022 sur le dispositif « soutien de l'éducation à l'environnement et au développement durable ». Le taux d'intervention est de 50% max.

D'autres demandes de financement pourront également être effectuées auprès de partenaires financiers

#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes		
Intervenants conférenciers	3 457€	Région Soutien de l'éducation à l'environnement et au développement durable	5 000€	50%
Convention MNE	3 300€			
Transport, réception	2 100€			
Publicité /communication	100€			
Mission de suivi d'animation	1 043€	Autofinancement	5 000€	50%
<b>Total</b>	<b>10 000€</b>	<b>Total</b>	<b>10 000€</b>	<b>100%</b>

#### LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

#### DECIDE

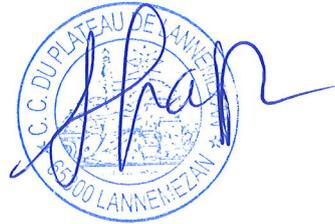
- de valider le programme d'actions EEDD 2023 en vue de sa réalisation,
- de valider le plan de financement associé et de l'inscrire sur le budget 2023 qui sera présenté au Conseil communautaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à la Région et également à d'autres partenaires financiers potentiels (Département, Etat ...)
- D'autoriser Monsieur le Président à renouveler la convention cadre avec la MNE65 pour l'année 2023 pour la réalisation d'animations, et à signer tous autres devis avec les intervenants et conférenciers, les transporteurs, dans la limite des crédits inscrits à l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Affichée le 27 DEC. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20221213-2022-224B-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2022  
Date de réception préfecture : 27/12/2022